

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
470<sup>ème</sup> REUNION  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE  
26 NOVEMBRE 2014

PSC/PR/BR.(CDLXX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 470<sup>ème</sup> réunion tenue le 26 novembre 2014, a suivi une communication faite par le Président de la Commission des Nations unies (UNPBC) pour la consolidation de la paix S.E Antonio de Aguiar, Représentant permanent du Brésil auprès des Nations unies. Le Conseil a également suivi des mises à jour d'autres membres de UNPBC sur les activités de consolidation de la paix au Burundi, en République centrafricaine (RCA) et en Guinée, ainsi que sur les conséquences de la crise d'Ebola en Afrique de l'Ouest sur la paix et la sécurité. Le Conseil et les membres de UNPBC ont également échangé des vues sur le renforcement de la collaboration entre le CPS et UNPBC en appui aux efforts de consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'agenda de UNPBC et d'autres pays africains sortant de conflit.

Le Conseil a rappelé les conclusions de ses précédentes réunions consultatives avec UNPBC, depuis 2009, et a renouvelé son engagement à soutenir ses activités en Afrique. Le Conseil s'est félicité du rôle de UNPBC en Afrique, compte notamment tenu du fait que les six pays inscrits actuellement à l'ordre du jour de UNPBC sont sur le continent africain, à savoir: Burundi, RCA, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone.

Le Conseil a rappelé le Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction post-conflit et le développement (RDPC) et d'autres décisions pertinentes de l'UA, et souligné l'importance d'en faire des instruments efficaces, afin de permettre à l'Afrique d'assurer la direction dans les activités de consolidation de la paix dans les pays africains sortant de conflit, afin d'éviter la rechute des conflits et de promouvoir une paix durable. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'une appropriation d'une direction nationale de l'Agenda de consolidation de la paix et de sa mise en œuvre dans les pays sortant de conflit.

Le Conseil s'est félicité de la revue globale de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies prévue en 2015, en vue de tirer les enseignements de la dernière décennie de consolidation de la paix en Afrique et dans d'autres parties du monde. Le Conseil a souligné la nécessité de renforcer le dialogue au sein de l'UA et des CER/MR et entre ces dernières et UNPBC pour identifier les futurs domaines de collaboration et renforcer l'appropriation nationale et la participation locale, en harmonie avec les principes de base qui sous-tendent le Cadre d'action de l'UA pour la RDPC, afin de s'assurer que les activités de la RDPC sont orientées vers les causes profondes des conflits et de leur résurgence, contribuent à l'évènement d'une paix durable, à la justice sociale, au renouveau et à la gouvernance participative. À cet égard, le Conseil a exhorté les Etats membres de l'UA à rester dynamiques et à contribuer à la revue de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies.

Le Conseil a souligné l'importance de renforcer sa collaboration avec UNPBC, et a convenu de tenir des réunions consultatives annuelles avec UNPBC, à Addis Abéba et à New York, en marge des réunions consultatives conjointes entre le CPS et le Conseil de sécurité des

Nations unies. Par ailleurs, le Conseil a salué la création à New York du Groupe Afrique sur les activités de consolidation de la paix.

Le Conseil a appelé les États membres de l'UA à soutenir davantage les pays africains sortant de conflit et à faciliter le travail de UNPBC à cet égard. Le Conseil a également appelé la communauté internationale à apporter l'appui nécessaire aux pays sortant de conflits en Afrique.

Le Conseil a demandé à la Commission de suivre de près le processus de revue et de mettre régulièrement à jour le Conseil sur les progrès réalisés.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.